

<http://www.snetap-fsu.fr/Accueil-des-jeunes-en-situation-de.html>



# Accueil des jeunes en situation de handicap dans nos établissements

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mardi 8 novembre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le 19 octobre dernier, s'est tenu un groupe de travail à propos de l'accueil des jeunes en situation de handicap dans nos établissements.

Ce groupe de travail a été l'occasion de faire un état des lieux statistique du nombre de jeunes bénéficiant de mesures d'accompagnement (PPS, PAP) pour faciliter leur scolarité et leur réussite aux examens. Plusieurs diaporama ci-joint ont été présentés :

- [Enquête PAI 2015](#)
- [Enquête PPS 2015](#)

Au-delà de ce diagnostic partagé, le SNETAP-FSU a de nouveau interrogé l'administration sur **la situation des Auxiliaires (AVS, AESH)**, sur leur statut, leur rémunération, la nécessité d'avoir une démarche interministérielle avec l'Éducation Nationale sur toutes ces questions car le nombre de jeunes accompagnés est croissant et notre système de formation devra accueillir dans de bonnes conditions tous ces jeunes et leurs "aidants". a cette question, le [DGER](#) adjoint a répondu qu'actuellement l'interministérialité n'était pas la voie suivie. La DGER planche sur des "emplois AESH" multifonctions dans les [EPL](#) pour pouvoir proposer à ces personnes des contrats de travail. Le SNETAP-FSU ne peut se satisfaire de cette réponse et note que le recours au Contrat aidé demeure la priorité du ministère. La présentation budgétaire de plusieurs dizaines d'Emploi Temps Plein n'est en fait qu'un affichage car dans les établissements, ce sont des contrats aidés !

De la même façon, le SNETAP-FSU a rappelé **les difficultés que rencontrent les équipes pédagogiques dans le suivi de ces jeunes en situation de handicap avec par exemple la question des "enseignants référents" chargés à l'Éducation Nationale de suivre les équipes de scolarisation** des jeunes dans les établissements. ces "enseignants référents" sont des personnels de l'Éducation Nationale, formés spécifiquement ([C2ASH](#)). dans l'enseignement agricole, aucun enseignant ne peut se former à ce C2ASH pour d'obscures raisons réglementaires que personne à la DGER ne souhaite lever véritablement. Aussi, selon le bon vouloir des enseignants référents de l'Éducation Nationale, de leurs disponibilités, les jeunes de nos établissements agricoles bénéficient ou non de ce suivi. Une fois encore, pourquoi ne pas développer l'interministérialité ?! Même si il est vrai que dans ce cas précis, cela obligerait le ministère de l'agriculture à mettre des postes dans le pot commun interministériel !

Le SNETAP-FSU a ensuite demandé une nouvelle fois que **la formation des équipes pédagogiques soit une priorité**. Sur ce point, le SNETAP-FSU s'est félicité du travail en cours pour la réalisation, au sein de la DGER, du GAP Dys, d'un guide qui s'adressera aux enseignants et [CPE](#). Ce travail devrait sortir dans les mois prochains.

Enfin, **la question de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap lors des période de stage en milieu professionnel** a été évoquée à la demande du SNETAP-FSU compte-tenu des très nombreuses interrogations et difficultés qui peuvent remonter des établissements. L'administration a indiqué qu'un [courrier sur cette question avait été adressée aux DRAAF-SRFD cet été pour caler le dispositif](#). Pour le SNETAP-FSU, il est donc essentiel que les familles des jeunes soient clairement informées de ce dispositif, le plus tôt possible dans l'année.

La délégation SNETAP-FSU

Olivier Bleunven, secrétaire général adjoint chargé du secteur Pédagogie et vie scolaire

Brice Fauquant, représentant catégoriel des CPE

Fabrice Cardon, secrétaire général adjoint chargé du secteur corporatif